

Une réserve naturelle nationale de 2 486 ha dans les peupleraies de la Bassée

Ce projet qui s'amorce entre Aube (très majoritairement) et Marne, prend naissance à l'Est de Nogent/Seine pour finir à l'Ouest de Romilly/Seine et compte 2 486 ha au total.

La forêt est concernée pour 1 268 ha (51 %) dont 560 ha de peupleraies (le reste concerne des peuplements alluviaux peu cultivés) et touche de nombreux propriétaires.

Un projet de réserve naturelle suscite souvent des inquiétudes auprès des propriétaires forestiers.

Photo : S. Gaudin © CNPF

L'initiation de ce projet a donc été suivie de très près par Fransylva Aube en collaboration avec le Groupement Champenois, le CRPF et les membres de la commission régionale du peuplier. Si les 1^{ères} réunions déroulées en Préfecture avaient donné lieu à de nombreuses inquiétudes pour les forêts cultivées, les discussions entre l'État et les acteurs forestiers du territoire **se sont finalisées par des échanges constructifs**.

Il faut dire que le contexte économique, avec l'arrivée de 2 usines de déroulage dans l'Aube et une forte reprise des marchés ont d'emblée pesé sur les débats. Tout le monde sait bien en effet que dans cette perspective, il eut été malvenu qu'un des meilleurs secteurs populicoles de l'Aube soit mis sous cloche.

Parmi les principales mesures pressenties, on peut retenir :

- **Interdiction à planter ou replanter des peupliers à moins de 6 m d'un cours d'eau**, puis

une gestion extensive dans les 2 premiers inter-rangs.

- **Interdiction des phytosanitaires** (sauf traitements ravageurs)
- **Ramassage des gaines plastiques obligatoire.**
- **Les peupleraies devront disposer d'un document de gestion durable** à l'occasion de leur création ou de leur renouvellement qui sera déclaré au comité de gestion. Il donnera lieu à un diagnostic stationnel et environnemental du CRPF afin de n'installer ou pérenniser les peupliers que dans des stations adaptées.

Il va de soi, toutefois, qu'il reste pour ce dossier un long cheminement administratif **qui peut encore réserver des surprises**.

Que par ailleurs cette réserve sera aussi ce que le comité consultatif en charge de sa gestion actera. Le Préfet actuel du département de l'Aube a d'ores et déjà affiché sa préférence à une gestion par des élus.

B. Degoisey - Fransylva 10



Source : DREAL Grand Est

2 projets significatifs dédiés à la restructuration foncière arrivent dans l'Aube

2 projets pourraient rapidement voir le jour dans l'Aube pour lutter contre le morcellement, frein majeur à la mobilisation de bois.

En 1^{er} lieu, il s'agirait du lancement d'un **2nd remembrement en zone populicole**, cette fois dans la Vallée de la Seine entre Romilly-sur-Seine et St Mesmin (après celui de la Vallée de l'Aube).

Le projet concernerait 2 200 ha et près de 10 000 parcelles.

Le Président du Conseil Départemental, Ph. Pichery voit en ce projet un outil de relance économique majeur qui s'inscrit comme une logique structurante à l'arrivée de 2 industriels du peuplier dans le département.

Le 2nd projet consisterait en un système de réduction des frais afférents à l'achat ou échange de petites parcelles boisées, sous forme d'une aide ; ce dispositif existe dans d'autres départements, par exemple en Lorraine.

D. Marteau, nouveau président du Groupement Champenois

Il remplace F. Nicolle qui reste vice-président. D. Marteau est propriétaire forestier et porteur de parts d'un groupement forestier familial dans l'Aube et l'Yonne. Sa participation à la rencontre avec Ph. Pichery a permis de faire avancer les dossiers évoqués (voir ci-dessus).